

# COMITE DE DIRECTION

## Procès-verbal N° 01.24.25

### Réunion du 11 juillet 2024

Présents : Richard **GIUSEPPIN**, Patrick **MARSENGO**, Geneviève **REAVAILLE**, Jean-Louis **AGASSE**, Gilles **GALINIER**, Manuel **MANAS**, Nicolas **BAYOD**.

En visioconférence : Jean-Marc **SENTEIN**, Cedric **GRAVOUIL**, Claude **SERE**, Yves **DA COSTA**, Benjamin **FROGER**, Hugo **LOPEZ**, Florence **HUC**, Céline **ESTRADE**.

Excusés : Isabelle **SANSUS**, David **BENECH**, Patrick **MARICEL**, Jean-Luc **THERON**, Mathieu **HERENGT**.

Invités : Loïc **FEVRE**, René **TREBOUTE**.

-----

Monsieur Jean-Marc **SENTEIN**, Président du district, ouvre la séance de ce Comité de direction à 19 heures, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Comité de Direction récemment élus et donne la parole Monsieur Patrick **MARSENGO**, secrétaire Général.

Monsieur Patrick **MARSENGO** procède à l'appel des membres et remercie les membres et invités présents. Le quorum étant atteint, le Comité de Direction peut valablement délibérer.

Il présente l'ordre du jour

1. Election du bureau 2024-2028,
2. Situation RH du District,
3. Point sur les commissions,
4. Calendrier prévisionnel début de saison 2024/2025,
5. Informations et questions diverses,

#### **1. Election du bureau 2024-2028**

Le Président, rappelle les dispositions prévues dans les statuts du District Haute-Garonne de football.

- ⇒ **article 14** : le bureau est composé de **6 (six) membres**: le Président du District, le Président Délégué du District, le Secrétaire Général et son Adjoint, le Trésorier Général et son Adjoint,
- ⇒ **article 13** : la liste proposée à l'élection indique les candidats qui exerceront les fonctions exécutives essentielles (Président, Secrétaire, Trésorier), **la fonction de Président est réservée au candidat tête de liste**.

Ayant pris connaissance des candidatures, le Comité de Direction, propose la composition du Bureau comme suit pour la période 2024/2028 :

- ◆ Président du District : M. Jean Marc **SENTEIN**,
- ◆ Président Délégué du district : M. Richard **GIUSEPPIN**,
- ◆ Secrétaire général : M. Patrick **MARSENGO**,
- ◆ Trésorière générale : Mme Geneviève **REAVAILLE**,
- ◆ Secrétaire Général Adjoint : M. Yves **DA COSTA**,
- ◆ Trésorier Général Adjoint : M. Gilles **GALINIER**,

Avant de passer au vote du bureau, le Président évoque l'organisation de l'instance dirigeante pour cette mandature de quatre années :

- Réunion de bureau hebdomadaire (lundi) proposé par défaut en Visio,
- Validation des PV des réunions de bureau en présentiel toutes les 4 à 6 semaines,
- Présence ponctuelle en réunion de bureau de membres invités en fonction de l'actualité,

Le secrétaire soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction la composition du bureau pour la période 2024/2028.

- ✓ POUR : **15**
- ✓ CONTRE : 00
- ✓ ABSTENTION : 00

**La composition du Bureau du District est adoptée à l'unanimité des présents.**

-----

## **2. Situation RH du District (M. Loïc FEVRE – DG du District)**

### **Point 1 : Demande de rupture conventionnelle**

Il s'agit d'un salarié du Pôle Technique avec une ancienneté de 10 ans qui a fait part de son désir de quitter son poste pour raisons personnelles et qui a demandé par écrit au district de pouvoir bénéficier d'une rupture conventionnelle, pour un départ effectif au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

En cas d'accord, le district verserait une indemnité légale fixée par la CCPAAF (dont le montant est présenté en séance), à laquelle s'ajoutent 20 % de taxes et les indemnités RTT et Congés.

Le secrétaire soumet à l'approbation des membres du Comité de Direction l'acceptation de la demande de rupture conventionnelle :

- ✓ POUR : 00
- ✓ CONTRE : **15**
- ✓ ABSTENTION : 00

**La demande de rupture conventionnelle est donc refusée à l'unanimité des présents.**

M. Loïc **FEVRE** consignera la décision au salarié, et lui présentera la possibilité de l'accompagner via le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) pour le guider vers une démission avec autorisation (ouverture aux indemnités chômage).

### **Point 2 : Réorganisation temporaire du pôle administratif**

M. Loïc **FEVRE** fait état d'une réorganisation en interne des tâches administratives, pour donner suite à l'arrêt maladie d'une des salariés administrative, absente depuis quelques mois avec un retour en septembre incertain.

Le transfert des activités, gestion des services civiques, boîte mail, secrétariat général, téléphonie et communication a été convenu avec l'équipe, d'être opérationnel dès le début de saison.

Le président a précisé que le point RH (qui fait quoi) sera présenté lors du séminaire fin août et fera l'objet d'une réflexion commune.

**Ce point ne donne pas lieu à vote.**

### 3. Point sur les commissions (M. Loïc FEVRE – DG du District)

30 commissions existent à date, réparties en quatre pôles, certaines sont obligatoires, d'autres à supprimer, regrouper ou renommer. Chaque commission est validée pour la durée de 1 an avec accord de ses présidents sauf les commissions de discipline et d'appel qui sont validées pour toute la mandature.

Le cadrage des commissions sera discuté en séminaire fin août, le président appelle les membres du CODIR à aller voir le détail des commissions actuelles sur le site et à se positionner.

Sur le mandat précédent, le constat est que certaines commissions essentielles sont en manque de bénévole, et dans ce cas, les salariés du district manquent de soutien pour tenir la dynamique, comme dans le cas du futsal

Pour donner suite aux échanges préalables à l'AG, il apparaît également que la commission des présidents doit être reconduite et importante à piloter.

M. Loïc **FEVRE** va lancer, à la demande du CODIR, un appel à candidature dès maintenant, pour garder la dynamique générée par l'AG, en accord avec l'engagement de l'équipe à ouvrir le district à de nouveaux profils.

-----

### 4. Calendrier prévisionnel début de saison 2024/2025

Prochain CODIR le 05 septembre 2024,

Séminaire District le vendredi 30 ou samedi 31 août 2024,

⇒ La date sera choisie pour assurer le plus grand nombre de participant

-----

### 5. Informations et questions diverses

#### Délégation des représentants des clubs de District pour les assemblées générales de la LFO 24/25 :

#### **Titulaires (ordre alphabétique)**

AGASSE Jean Louis (CODIR)  
ARNAUD Marie Loup (Club)  
BAYOD Nicolas (CODIR)  
DAROLLES Jean (Club)  
GALINER Gilles (CODIR)  
LAVAUD Jean (Club)  
MANAS Manuel (CODIR)  
MARSENGO Patrick (CODIR)  
REAVAILLE Geneviève (CODIR)  
SENTEIN Jean MARC (CODIR)

#### **Suppléants (ordre d'arrivée)**

DA COSTA Yves (CODIR)  
GIUSEPIN Richard (CODIR)  
GRAVOUIL Cédric (CODIR)  
NARDONE Norbert (Club)  
FROGER Benjamin (CODIR)  
LAFFONT Cédric (Club)  
DONADELLO Alain (Club)  
CANNONE Marie Laure (Club)  
PLANTE Jordan (Club)  
MAURY Philippe (Club)

#### **Information du Président :**

⇒ Comité de Direction Ligue de football Occitanie :

- **Sortie des Poules 2024/2025 :** Séniors et Jeunes.

⇒ Projet de déménagement du District

- **Vente du Site de Saint Gaudens** : Promesse d'achat reçue au prix attendu – Engagement confirmé d'avoir en location 4 à 5 bureaux.
- **Site de Saint Jean** : Offre reçue en deçà de l'attendu => Contreproposition à envoyer à l'acheteur.
- L'objectif fixé de pouvoir organiser une AG extraordinaire en septembre pour valider l'accord des ventes, l'achat du terrain pour le futur centre et l'emprunt pour financer les travaux.

### Equipementier :

- ⇒ Proposition de reconduction de l'équipementier actuel + 2 autres propositions.
- ⇒ Bilan sur les 4 ans écoulés positif.

Est décidé en séance : diffusion d'un tableau comparatif des 3 propositions à l'ensemble du CODIR afin de pouvoir étudier les 3 dossiers, se positionner sans donner une réponse hâtive, car l'engagement est très onéreux et surtout pour 4 ans.

La décision sera prise par vote à la majorité.

### Logo District :

Le logo doit évoluer pour permettre d'être clairement identifiés comme District de Football de Haute Garonne. Il faut envisager de se mettre en accord avec la charte de la FFF.

**Est décidé en réunion :** lancer l'analyse d'impact financier de l'évolution du Logo

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.**

Le Président,  
Jean Marc **SENTEIN**

Le Secrétaire Général,  
Patrick **MARSENGO**